

lorsque le ministre des Douanes refusait de répondre ? Il déclare aujourd'hui que M. Bain n'est aucunement responsable ?

Ce n'est pas sur M. Bain, mais sur le ministre des Douanes, que nous rejetons la responsabilité. M. Bain n'est pas son secrétaire particulier ; si le ministre lui confie ces fonctions, il lui donne un emploi pour lequel cette Chambre n'a pas voté de crédit. Le ministre n'a pas le droit de faire de M. Bain son secrétaire particulier ; celui-ci est sous-commissaire des Douanes, il est appointé comme tel. Sa faute n'est pas palliée par le fait que le ministre des Douanes en a fait son secrétaire particulier. Je félicite les deux ministres—celui qui refuse de nier et celui qui prétend en connaître plus long que son collègue—du spectacle qu'ils offrent à la députation et au public.

M. HEYD : J'ai suivi le présent débat avec un vif intérêt et je commence à peine à comprendre de quoi il s'agit. On accuse le sous-commissaire des douanes d'avoir préparé les trois brochures électorales désignées sous l'appellation de "Political Pointers," et j'ai cherché à découvrir si M. Bain les a préparées. Dans l'affirmative, je crois qu'il a eu tort. Dans la négative, je me demande de quoi il est coupable. Si l'auteur de cette brochure s'est servi des calculs faits par M. Bain à l'usage de M. Paterson, il ne mérite aucun reproche. Dans cette brochure on cite M. Coulson, le banquier, les rapports de l'auditeur général et des douzaines de personnes du dehors, et tous sont aussi coupables que M. Bain puisqu'il ont également fourni ces renseignements. Ils ne sont pas les auteurs de la brochure ; M. Bain non plus. J'ai eu le plaisir de voir ce pamphlet, en grande partie du moins, avant sa publication, sous la forme d'un manuscrit ; ce n'était pas l'écriture de M. Bain, mais celle d'une autre personne. L'auteur de la brochure a obtenu, je n'en doute pas, des renseignements fournis par M. Bain. N'importe qui pouvait se les procurer. Nos bons amis de la gauche se vantent de n'avoir pas puisé leurs renseignements à cette source. Voilà pourquoi ils ont toujours tort. Si, au lieu de s'en rapporter à son propre jugement et à leurs connaissances, ils imitaient l'auteur de cette brochure, s'ils puisaient leurs renseignements à bonne source, ils s'égèreraient moins souvent car ils font invariablement fausse route chaque fois qu'ils s'en rapportent à leurs propres lumières. J'ai fréquemment eu l'occasion de remarquer que nos amis abandonnés à leurs propres ressources, s'égèrent comme des moutons errant à l'aventure. Ils reprochent à M. Bain d'avoir publié une brochure. M. Bain n'a pris aucune part à ce travail. S'il était présent pour se défendre, il pourrait dire à nos bons amis que cette brochure se compose d'extraits des discours prononcés par M. Paterson et de documents fournis à d'autres membres de la députation. Ce n'est pas un crime pour un fonctionnaire de préparer, à ma de-

mande, un tableau dont je désire me servir dans l'intérêt du pays. Lorsque je cite ici ces chiffres—je le fais peut-être trop souvent au goût de certains gens—je suis certain de leur exactitude, parce que je les ai puisés à bonne source. Tous ces discours destinés à prouver que M. Bain est l'auteur de cette brochure sont autant de paroles inutiles, parce que l'accusation porte à faux. M. Bain n'est pas coupable d'avoir rédigé cette brochure ou d'avoir publié les manifestes électoraux 1, 2 et 3. Nos adversaires serviraient mieux leurs intérêts du pays en s'employant à démontrer qu'il se trouve dans cette brochure une seule assertion erronée. Au meilleur de ma connaissance, après l'avoir lue attentivement et avoir comparé les renseignements qu'elle contient avec les chiffres que j'ai moi-même cités, elle ne renferme aucune inexactitude. Lorsqu'on accuse M. Bain d'en être l'auteur, je réponds que nous avons sa parole, qu'il n'est pas coupable et qu'on cherche à faire tomber sur un innocent le poids de cette accusation. La politique est au fond de cette tentative. Peu importe à nos adversaires que M. Bain prépare des écrits politiques. Ils s'inquiètent seulement de savoir quels sont ceux qui en profitent. Si ces renseignements avaient été recueillis dans l'intérêt du parti conservateur, nous n'aurions pas entendu souffler mot.

Ce qui les blesse, c'est que ce document est véridique, qu'il contient l'historique de dix-huit ans du régime conservateur et un tableau fidèle des progrès accomplis au Canada depuis sept ans. En dénigrant M. Bain, ils espèrent discréditer cette brochure, qui est l'œuvre d'un autre, et par conséquent atténuer l'effet qu'elle pourrait produire sur les électeurs. Je souhaite que tous les citoyens du pays lisent les séries électORALES 1, 2 et 3 ; ils constateront alors, que les déclarations que nos amis de la gauche ont faites depuis six ou sept ans ne sont que de la bouillie pour les chats.

M. SPROULE : Les témoignages qu'on offre à la Chambre pour lui prouver que M. Bain n'est pas l'auteur de cette brochure, me remettent en mémoire un incident qui dit-on, se produisit un jour devant une cour de justice. Le représentant du ministère public annonça qu'il avait deux témoins oculaires à faire entendre. Le défenseur de l'accusé déclara qu'il pouvait citer douze témoins qui affirmeraient sous la foi du serment n'avoir pas vu l'accusé perpétrer son crime et qu'il fallait accepter le témoignage de ces douze personnes de préférence à celui des deux autres.

M. HEYD : Dites-vous que M. Bain est l'auteur de la brochure ?

M. SPROULE : Je n'affirme rien.

M. HEYD : Le dites-vous ?

M. SPROULE : Je n'imite pas les députés de la droite, je n'affirme pas des choses que